

Les organisations syndicales FSU (SNES, SNEP), SNALC, SUD Éducation, SNFOLC, CGT Educ'action font le constat d'une réforme du collège contestée par la majorité des enseignants et rejetée au CSE par des organisations syndicales représentant plus de 80 % des enseignants du second degré.

Elles demandent le retrait de cette réforme technocratique, qui ne répond ni aux besoins des élèves ni aux revendications des collègues, mais aux contraintes liées aux mesures d'austérité gouvernementale et à la réforme territoriale et qui reprend les éléments pourtant en échec de la réforme Chatel du lycée :

- *diminution des horaires disciplinaires via la mise en place des EPI, de l'AP et des pôles disciplinaires.*
- *mise en concurrence des disciplines.*
- *menace de disparition de certaines disciplines par leur regroupement dans un même pôle.*
- *suppression d'options et mise en danger des langues anciennes et vivantes, notamment le latin et l'allemand.*
- *nouvelle dégradation des conditions de travail (pas d'allègement des effectifs de classe, moindres possibilités de travail en petits groupes, pas de concertation prévue dans l'emploi du temps des enseignants).*
- *« autonomie » qui donne plus d'autorité aux chefs d'établissements et aux hiérarchies intermédiaires (conseils pédagogiques...) pour moduler les horaires disciplinaires sur un même cycle, imposer les pratiques pédagogiques.*

Les organisations syndicales FSU (SNES, SNEP), SNALC, SUD Éducation, SNFOLC, CGT Educ'action réclament le retrait de cette réforme inacceptable, pour la remplacer par une réforme ambitieuse du collège qui attribue des moyens suffisants pour assurer la réussite de tous les élèves et améliorer les conditions de travail des personnels. Il faut donc :

- *garantir des grilles horaires disciplinaires nationales non modulables.*
- *définir des programmes disciplinaires cohérents entre eux, permettant une interdisciplinarité choisie dans le cadre de la liberté pédagogique.*
- *réduire les effectifs par classe et assurer les dédoublements nécessaires.*
- *donner du temps aux personnels pour se concerter et travailler en équipes.*
- *assurer une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux.*
- *recruter des personnels (cpe, surveillants, co-psy, infirmières, assistants sociaux, médecins scolaires) reconnus dans leurs missions, et en nombre suffisant dans les établissements.*

Les organisations syndicales FSU (SNES, SNEP), SNALC, SUD Éducation, SNFOLC, CGT Educ'action appellent à se mobiliser, à débattre, à voter des motions et à se mettre massivement en grève le 19 mai 2015.

Assemblée générale départementale à 10 h 30

Bourse du Travail salle n°2 La Roche/Yon.

Manifestation à 14 h 30

Place Napoléon La Roche/Yon.